NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE SELECTION

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20001 en date du 10/01/2020.



OIR

AR

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Monsieur Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

VALORIS MANAGEMENT 355, Route D'El Jadida Tél: 05 22 23 97 60 Fax: 05 22 98 06 05

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : FCP EMERGENCE SELECTION

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038564

Date et référence de l'agrément : 10/12/2019, GP19195

- Date de création : 24/12/2019

Siège social : 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc

- Durée de vie : 99 ans

- Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Société de gestion : VALORIS MANAGEMENT représentée par Monsieur

Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général

- Etablissement dépositaire : ATTIJARIWAFA BANK, représenté par Monsieur Karim FATH en sa qualité de Directeur Exécutif, Pôle Banque d'investissement Groupe et

par Monsieur Tarik LOUDIYI, en sa qualité de Responsable Custody Groupe.

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CAPITAL GESTION GROUP	YOUSSEF JAIDI	05 22 23 97 60
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI	05 22 23 97 60

- Commissaire aux comptes : **KPMG** représentée par **Monsieur Aziz EL KHETTABI.**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Actions.

- Indice de référence : le MASI (indice de la Bourse des Valeurs de Casablanca).

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir à ses porteurs de part, sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans, un véhicule de placement qui surperforme son indice de référence, le MASI.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidité, en actions, en certificat d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en titres d'OPCVM, titres d'OPCC et en titres de FPCT.

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds effectuera des opérations de prêt emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Actions cotés à la bourse de Casablanca; Titres de créances négociables;
- Titres émis ou garantis par l'état; Obligations privées;
- Dépôt à terme;
- Titres étrangers selon la réglementation en vigueur;
- Opérations de pension;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT);
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.
- Durée de placement recommandée : 5 ans et plus
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: Dès la publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et de Capital Gestion Group et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de L'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.
 - Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Le « FCP EMERGENCE SELECTION » est un FCP de capitalisation.
 Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

AR

e du Marci

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription s'élèvent à 3%
 HT maximum des montants souscrits dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au
 FCP.
 - Commission de rachat maximale : Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.
 - Cas d'exonération: à la discrétion du réseau placeur, hors part acquise. Les droits acquis au fonds ne seront pas applicables aux opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.

- Frais de gestion :

2% HT l'an maximum. Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
-Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)	
-(1) Commission Maroclear	(commission de gestion du compte émission- annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission- trimestriel) :selon les conditions en vigueur	
-(2) Commission Dépositaire	0,03% HT	
-(3) Commission AMMC	0,025% HT	
-(4) Commissaire aux comptes	25 000 MAD HT	
-(5) Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal	



